



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1220

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des espaces du musée des Beaux Arts/Ville de Lyon à l'Association Auvergne – Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) à l'occasion de la soirée d'ouverture et la première demi-journée des Journées nationales d'études

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1220 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES ESPACES DU MUSEE DES BEAUX ARTS/VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION AUVERGNE – RHONE-ALPES DES CONSERVATEURS ET DES PROFESSIONNELS DES MUSEES DE FRANCE (AARAC) A L'OCCASION DE LA SOIREE D'OUVERTURE ET LA PREMIERE DEMI-JOURNEE DES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Auvergne – Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) souhaite organiser au musée des Beaux-Arts de Lyon, la soirée d'ouverture et la première demi-journée des Journées nationales d'études de l'Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France, la soirée du mardi 5 et la matinée du mercredi 6 octobre 2021.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon en tant que plus grand musée de Beaux-Arts en région se propose d'accueillir ces deux événements dans le cadre de sa politique de rayonnement au niveau national.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du café restaurant et de l'auditorium conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la valeur locative des lieux mis à disposition, à savoir le café restaurant le mardi 5 octobre 2021 de 17h à 22h et l'auditorium le mercredi 6 octobre de 8h30 à 13h30 est de 7 000 euros HT.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération 2019/4759 approuvée le 20 mai 2019 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition gracieuse d'espaces susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'association AARAC pour les mardi 5 et mercredi 6 octobre est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET